

Le 15 avril 2022

**Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)
Faculté de Santé**

**Procès-verbal
du Conseil d'UFR du 17 février 2022**

Table des matières

I. Approbation du PV du 2 décembre 2021 - Vote	4
II. Les examens : les modalités de contrôle des connaissances des épreuves de substitution - Vote	4
III. Licence Santé : Modification du <i>numerus apertus</i> 2022-2023 pour la filière Maïeutique - Vote	5
IV. RIC : Modalités de sélection des projets de recrutements des enseignants chercheurs - Information	5
V. DE IPA : Harmonisation du paiement des heures de coordination - Vote.....	7
VI. Études paramédicales : Les modalités d'accès pour la filière kinésithérapie 2022 - Vote.....	8
VII. Recherche : Chaire Professeur Junior – Appel d’offre de l’UPEC – Information	9
VIII. Emploi HU : Demandes de changement de discipline - Vote	10
IX. DUFMC : Vote	11
X. CHU Académique : Information sur l'évolution hospitalo-universitaire	13
XI. Elections : Les nouvelles modalités d'organisation.....	13
XII. UFR de Santé : Point travaux - Information	14

Membres présents :

Mmes Guiliana Amaddeo, Caroline Barau, Françoise Botterel, Florence Canoui-Poitrine, Isabelle Delacroix-Szmania, Virginie Escabasse et Brigitte Hillion.

MM. Lucas Dabreteau Florent Eymard, Olivier Féraud, Charles-Henri Flouzat-Lachaniette, Hervé Hagège, Stéphane Herbaud, Stéphane Jamain, Claude Lacheney, François Lemonnier, Pascal Lim, Frédéric Relaix, Allan Thiolat et Pierre Wolkenstein.

Membres représentés :

Mmes Anne-Catherine Bachoud-Lévi, Emilie Ferrat, Martine Garrigou, Sophie Lanone Mélanie Nowak et Oriane Wagner Ballon.

MM. Vincent Audard et Jean-Christophe Lourme.

Membre excusé

M. Sylvain Diamantis

Membres non représentés, non excusés :

Mmes Laurence Caeymaex, Julie Fabre, Myriam Guita. Laurence Lenoir-Labrevois, Myriam Rezgui et Suzanne Roblot.

MM Florian Bruneau, Michel Ikka, Armand Mekontso-Dessap et Willem Paillusson.

Invités présents :

Mmes Pauline Carlier Malika Derras, Sophie Dupuis et Géraldine Esteva-Tixier.

MM Pascal Andujar, Jorge Boczkowski, Patrick Farnault et Thomas Miralles.

I. Approbation du PV du 2 décembre 2021 – Vote

Rapporteur : Pierre Wolkenstein

Le procès-verbal du Conseil d'UFR du 2 décembre 2021 préalablement examiné par les conseillers est soumis à leur vote pour être approuvé.

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres, présents et représentés.

II. Les examens : les modalités de contrôle des connaissances des épreuves de substitution – Vote

Rapporteur : Françoise Botterel

Annexe 1

Françoise Botterel, vice-doyenne à la pédagogie, informe que la mise en place des épreuves de substitution a demandé un travail conséquent et elle tient à remercier Malika Derras pour son investissement sur ce dossier.

Suite au contexte de crise sanitaire, par une directive ministérielle, il a été décidé le 02 janvier 2022 d'offrir la possibilité aux étudiants atteints du Covid ou étant cas contact au moment des examens de pouvoir passer une épreuve de substitution. Seuls les cas liés au covid sont concernés et pas les cas de maladies divers. Pour cela, l'étudiant devait présenter un justificatif officiel qui couvrait la période concernée avant la fin de la semaine d'examen (diapositive n°2).

La directive précise que les modalités d'épreuves devaient être identiques aux épreuves initiales avec un délai de prévenance d'au minimum 14 jours avant l'examen et dans les 2 mois après l'examen initial.

Un message a été adressé à tous les étudiants, leur précisant qu'il n'y avait aucune modification concernant le calendrier du semestre 2.

Les enseignants ont dû préparer des examens pour les épreuves de substitution et l'équipe pédagogique a du se rendre disponible, de nouveau, pour réaliser ces examens.

Le nombre d'étudiants concernés par ces examens de substitution est de (diapositive n°3) :

- 1 étudiant de L1 : épreuves le 4 février
- 6 étudiants de L2 : épreuves le 4 février
- aucun étudiants des LAS disciplinaires
- 6 étudiants DFGSM2 : épreuves les 23 et 24 février
- 1 étudiant DFGSM3 : épreuves les 23 et 24 février
- aucun étudiant en DFASM1
- 1 étudiant DFASM2 : épreuves le 9 février

Pour finir, elle annonce que pour les étudiants de L1 et de L2 ils ne pourront pas candidater à MMOP cette année mais ils conservent leur 2 chances.

Le Doyen ajoute que ce sujet a entraîné des discussions :

- Savoir s'il fallait maintenir le présentiel
- Savoir quel était le contrôle que la Faculté pouvait réaliser auprès des étudiants malades du COVID

La substitution enlève cette voie d'égalité entre les examens. Les étudiants qui ont suivi les épreuves de substitution ne pourront pas passer MMOP mais gardent leurs deux chances et valident leur année selon leurs résultats.

Les enseignants, les gestionnaires de scolarité et le service intérieur sont remerciés pour leur travail colossal pour un nombre d'étudiants faible. Françoise Botterel souligne que le travail a été fait au mieux et que les étudiants ont été sérieux.

Les modalités sont adoptées à l'unanimité des membres, présents et représentés.

III. Licence Santé : Modification du *numerus apertus* 2022-2023 pour la filière Maïeutique - Vote

Rapporteur : Pierre Wolkenstein

Pierre Wolkenstein, doyen de la Faculté de Santé, explique qu'il s'agit d'une discipline en tension et il a été décidé d'ajouter une place supplémentaire à la filière de maïeutique. Le nombre de places passe de 11 à 12.

Pour conclure, il informe que dans les textes, il sera possible en 2024 d'arriver à 24 places.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres, présents et représentés.

IV. RIC : Modalités de sélection des projets de recrutements des enseignants chercheurs - Information

Rapporteurs : Françoise Botterel et Frédéric Relaix
Annexe 2

Frédéric Relaix, vice-doyen à la recherche, explique qu'il existe depuis 2 ans des recrutements d'enseignants-chercheurs au sein de la faculté et que depuis la réforme du premier cycle ces recrutements ont été amplifiés.

Les enseignants-chercheurs ont une double mission : l'enseignement et la recherche et ils appartiennent à 2 corps : les maîtres de conférence et les professeurs d'université. Le recrutement s'effectue en deux temps :

- Obtenir la qualification
- Se présenter au concours ouvert dans les établissements.

Pour postuler, plusieurs conditions sont à remplir (diapositive n°5).

Il existe deux campagnes nationales d'affectation :

- Février pour une prise de fonction en septembre
- Septembre pour une prise de fonction en février-mars

Les fiches de postes des établissements présentent d'une part une valence recherche avec un projet de recherche et une affectation à une équipe ; et d'autre part une valence pédagogique comprenant les enseignements et les responsabilités pédagogiques.

Françoise Botterel enchaîne et explique que dans le cadre de la réforme du premier cycle impliquant une augmentation du nombre d'étudiants et de la charge d'enseignement, le doyen et le président de l'UPEC ont permis, sur un projet stratégique, de recruter des enseignants-chercheurs.

Elle présente le calendrier et précise que cela démarre dès l'année N-1 (diapositive n°9 et 10). Elle fait part aux conseillers que pour la valence recherche, un comité de sélection interne est organisé au sein duquel les dossiers des candidats sont discutés par les membres en prenant en compte certains critères (diapositive n°10).

Les candidatures sélectionnées sont ensuite présentées à l'exécutif pour validation selon les choix stratégiques de la faculté.

Elle souhaite donner des précisions concernant le comité de sélection.

Il est composé de 8 à 20 universitaires, majoritairement de la discipline, proposés par le Président de l'établissement à son conseil académique restreint pour approbation.

L'UPEC conseille d'avoir 12 membres en respectant :

- La moitié de membres internes et externes
- La parité
- La moitié de rang A et B
- La participation d'un président et vice-président

Pour les membres extérieurs, il est demandé un CV et une fiche de renseignements afin de vérifier l'éligibilité (diapositive n°13).

L'évaluation des candidats par le comité de sélection s'effectue en 3 étapes :

1. La pré-sélection : Examen du dossier
2. L'audition d'une durée de 45 min avec un exposé et une session de questions/réponses
3. La validation par les instances de l'UPEC : Les candidats sélectionnés sont classés

Ils sont nommés par arrêté ministériel pour une prise de poste au 1^{er} septembre.

V. DE IPA : Harmonisation du paiement des heures de coordination - Vote

Rapporteur : Florence Canoui-Poitrine

Annexe 3

Il y a maintenant 3 ans que les DE IPA ont été lancés, co-accrédités avec l'université Paris-Sorbonne pour 3 mentions :

- Santé Mentale et Psychiatrie
- Oncologie/Hématologie
- Polyopathologies et maladies chroniques stabilisées

Florence Canoui-Poitrine, responsable du DE IPA, annonce qu'une quatrième mention ouvrira à la rentrée : la mention Urgences.

Ces 4 mentions sont animées par des hospitalo-universitaires mais également, par un grand nombre grandissant, de paramédicaux. Jusqu'à présent. La majorité de ces professionnels paramédicaux sont des hospitaliers ou des libéraux.

Il y a actuellement une discussion avec l'université de Paris-Sorbonne pour harmoniser le paiement des heures de coordination afin d'aboutir sur un forfait en cohérence avec le référentiel national d'activité.

Elle propose les forfaits de paiement suivant pour le personnel non universitaire :

- Responsable de parcours seul : 40h équivalents TD
- Responsable de parcours si jusqu'à 4 personnes maximum : 30h équivalents TD
- Responsable d'UE seul : 20h équivalents TD
- Responsable d'UE jusqu'à 4 personnes maximum : 15h équivalents TD
- Participation au jury de soutenance : nombre d'heure équivalent en TD sauf si la personne est déjà responsable de parcours.

Elle explique qu'il y a une montée en charge de travail tant au niveau administratif que pédagogique et que ces montants pourraient être révisés.

Le Doyen souligne que ce dispositif « DE IPA » a été malmené par la crise covid et que les salaires perçus ne reflètent pas le niveau pourtant il s'agit d'un métier d'avenir. Il remercie Florence Canoui-Poitrine pour son investissement dans ce projet.

Isabelle De Lacroix souligne qu'il est difficile d'accueillir les IPA au sein des services sur un plan pédagogique car il y a une méconnaissance de cette profession et aucune information pédagogique de la part des facultés. Elle conçoit que cela se mette en place progressivement.

Florence Canoui-Poitrine répond qu'à la Faculté de Santé, il existe un cadre pédagogique et qu'un carnet de stage est remis aux étudiants.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres, présents et représentés.

VI. Études paramédicales : Les modalités d'accès pour la filière kinésithérapie 2022 - Vote

Rapporteur : **Caroline Barau**

Annexe 4

Caroline Barau, assesseure aux études paramédicales, rappelle à l'assemblée le nombre de places pour cette année (diapositive n°2).

Concernant les établissements publics, le nombre de places proposées est :

- Pour l'IUK, 26 places dont :
 - o 14 places en L1
 - o 6 places en L2
 - o 3 places en LAS 1 disciplinaires
 - o 3 places en L2 LAS disciplinaires
- Pour l'ENKRE, 10 places :
 - o 8 places en L1
 - o 2 places en L2
- l'IFMK APHP, 8 places :
 - o 6 places en L1
 - o 2 places en L2

En ce qui concerne les établissements privés :

- 6 places à Assas pour la L1
- 3 places à l'IFMK-EF Meaux pour la L1

Le total est de 53 places et les conventions de partenariat sont en cours de signature.

La filière kinésithérapie ne faisant plus partie de MMOP, il a fallu créer des modalités d'accès spécifiques à la filière (diapositive n°3).

Elle présente ces nouvelles modalités.

Les étudiants de la licence Sciences pour la santé en L1 doivent :

- valider leur première année en première session
- valider les UE paramédicales avec une note supérieure à 10/20.

Un classement est ensuite établi pour obtenir la moyenne de leur L1. Les étudiants admis et qui valident leur choix pour la filière kinésithérapie, renoncent à leur participation pour l'admission aux filières médicales.

Les étudiants de la licence Sciences pour la santé en L2 doivent :

- valider leur deuxième année de licence en 1^{ère} session et les étudiants n'ont pas d'obligation, cette année, de suivre les enseignements paramédicaux.

Un classement sera effectué de la même façon que pour les L1.

Les étudiants en LAS disciplinaire 1 doivent :

- valider leur première année de licence en 1^{ère} session
- valider l'option santé 1

Un classement est ensuite établi pour la moyenne de leur L1. Les étudiants admis comme pour les L1 santé, renoncent à leur participation pour l'admission aux filières médicales.

Les étudiants en LAS disciplinaire 2 doivent :

- Valider leur deuxième année de licence en 1^{ère} session,

- Valider l'option santé 1 et 2.

Un classement sera effectué sur les mêmes conditions qu'en L1.

En cas de places non pourvues, les places restantes seront proposées aux étudiants de L1 ayant échoué aux oraux de MMOP et s'il reste toujours des places, elles seront proposées aux étudiants de L1 ayant suivi une autre option disciplinaire que l'option paramédicale et aux étudiants de L2.

Le Doyen souligne que ce dispositif est bien plus simple pour les étudiants qui ont un projet bien précis en kinésithérapie.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres, présents et représentés.

VII. Recherche : Chaire Professeur Junior – Appel d'offre de l'UPEC – Information

Rapporteur : Frédéric Relaix

[Annexe 5](#)

Frédéric Relaix, vice-doyen recherche, présente à l'assemblée le dispositif de la chaire Junior. Ce dispositif est instauré par l'article 4 du projet de loi de programmation pour la recherche (LPPR).

Il s'agit d'une nouvelle voie de pré-titularisation qui vient en complément/parallèle de recrutements déjà existants. Le dispositif permet de recruter un docteur pour une durée minimale de 3 ans et maximale de 6 ans accompagné d'un financement de 200 000 euros de l'Agence Nationale de la Recherche.

300 chaires de professeurs juniors seront ouvertes chaque année et leur recrutement est limité à 25% des recrutements autorisés dans les corps de maîtres de conférence ou chargés de recherche.

A l'issue du contrat, le titulaire de la chaire sera titularisé par une commission de titularisation dans le corps de professeur d'université ou de directeur de recherche.

Ce dispositif est ouvert aux chercheurs titulaires d'un doctorat ou d'un diplôme de niveau équivalent et a pour objectif de diminuer l'âge d'entrée des chercheurs dans leur carrière, de leur permettre d'accéder à un emploi de directeur de recherche ou de professeur des universités au bout de 3 à 6 ans mais également de promouvoir des disciplines émergentes.

La procédure est la suivante (diapositive n°5) :

1. Un appel public à candidature est lancé
2. Une sélection des candidats par une commission de recrutement
3. Au terme du contrat : une commission de titularisation auditionne le candidat afin d'apprécier la valeur scientifique et l'aptitude à exercer les missions

Les titularisations se font pour les :

- Directeurs de recherche : sur décision du chef d'établissement après avis de la commission
- Professeurs d'universités : par un décret du président de la République sur proposition du chef d'établissement avis de la commission

Les enjeux de ce dispositif sont de :

- Rajeunir l'entrée dans la carrière
- Laisser la place aux disciplines émergentes
- Réduire la précarité des années post-doctorat
- Donner une part centrale au projet de recherche

L'Inserm a lancé l'été 2020 un appel d'offre pour 8 chaires nationales. Il explique que les délais étaient extrêmement courts pour le montage du dossier malgré tout, 4 candidatures d'équipes de recherche de l'IMRB ont pu être déposées et malheureusement aucune chaire n'a été attribuée.

Un appel est lancé par l'UPEC pour 2 ou 3 chaires encore dans des délais assez courts et 2 équipes ont répondu :

- L'équipe « Sénescence, métabolisme et maladies cardiovasculaires » de Geneviève Derumeaux
- L'unité de recherche « Epidemiology in dermatology and evaluation of therapeutics (EpiDermE) » d'Émilie Sbidian

Pour conclure, il explique que ce dispositif est critiqué notamment par les syndicats car cela créé un système à deux vitesses.

Allan Thiolat pense que l'excellence prend du temps et si le but est de rajeunir l'entrée en carrière, quel est l'intérêt de ce dispositif ?

Frédéric Relaix répond qu'il s'agit simplement d'un statut différent. La véritable question à se poser selon lui est : que deviennent les titulaires de la chaire après les 6 années s'ils ne sont pas titularisés.

VIII. Emploi HU : Demandes de changement de discipline - Vote

Rapporteur : Pierre Wolkenstein

Annexe 6

Le doyen, Pierre Wolkenstein, fait part à l'assemblée de deux demandes de changement de disciplines. Il rappelle qu'il est possible lors d'une carrière de changer de discipline. Selon l'article 36 du décret n° 2021-1645 du 13 décembre 2021 relatif au personnel enseignant et hospitalier des CHU, un avis du conseil de l'UFR est à obtenir en amont.

Il tient à préciser qu'en cas de demande de changement de discipline, le poste du candidat le suit.

La première demande concerne un emploi de PUPH de la discipline « Chirurgie maxillo-faciale – section de CNU n°5503 » vers la discipline de « Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique – section de CNU n°5004 » (diapositive n°4).

La seconde demande de transfert concerne un emploi de MCU-PH de la discipline « Physiologie – section de CNU n°4402 » vers la discipline de « Cardiologie – section de CNU n°5102 » (diapositive n°5).

Pour conclure, il ajoute que les demandes de changement de disciplines s'effectuent souvent vers des disciplines assez proches.

Les demandes de transferts de postes sont adoptées à la majorité des membres, présents et représentés.

IX. DUFMC : Vote

- Créations et renouvellements de CU-DU-DIU
- La commission d'exonération : composition et missions
- Nouvelles modalités d'attribution et de notification des crédits

Rapporteurs : [Géraldine Tixier-Esteva](#) et [Pascal Andujar](#)

[Annexe 7](#)

Géraldine Esteva-Tixier présente à l'ensemble des membres :

- les demandes de créations, renouvellements et modifications
- la composition et les missions de la commission d'exonération
- les nouvelles modalités d'attributions des crédits

Elle débute sa présentation par les demandes de renouvellements au nombre de 9 :

- DIU Cardiologie interventionnelle 1^{ère} année sous la responsabilité du Pr Emmanuel Teiger
- DIU Sommeil et sa pathologie sous la responsabilité du Pr Laurent Boyer et Dr Ala Covali
- DIU Pratiques médicales en Santé au Travail pour la formation des Collaborateurs médecins sous la responsabilité du Pr Jean-Claude Pairon
- DIU Infirmières de santé au travail sous la responsabilité du Pr Jean-Claude Pairon
- DIU Médecine manuelle et ostéopathie médicale sous la responsabilité du Pr Jean-Michel Gracies et du Dr Rozenblat
- DIU Immuno-hématologie pédiatrique sous la responsabilité du Pr Corinne Pondarré
- DIU Traitement endovasculaire de l'artériopathie des membres inférieurs du Pr Raphaël Coscas et du Dr Joseph Touma
- DU Thérapeutiques endovasculaires des pathologies de l'aorte sous la responsabilité du Dr Joseph Touma
- DU Coordination de parcours et gestion de cas : accompagner les situations complexes sous la direction du Pr associé Jean-Phillipe DAVID et Morgane Le Gal

Une demande de modification du contenu de la formation du DU Référent handicap est effectuée par Karine Gros responsable du diplôme. Les modifications sont les suivantes :

- L'entrée : le niveau passe de bac+5 à bac +2
- Le volume horaire a été augmenté à 170h
- L'ajout d'un stage hybride de 35h par semaine sur 3 mois
- Les modalités d'épreuves : il n' y aura plus qu'une épreuve par bloc de compétences constitué de deux parties, une écrite réflexive et une étude de cas.

Les 4 créations de formations sont (diapositive n°13 à 16) :

- DU Référent Emploi Accompagné proposé par Karine Gros
- DU La dermatologie courante en médecine générale sous la responsabilité du Pr Pierre Wolkenstein, Drs Camille Hua et Brigitte Hillion

- DU Accompagner les étudiants vers leur réussite personnelle par Donata Marra
- DIU Santé-environnement avec les Prs Pascal Andujar et Matthias Beekmann

Elle poursuit en expliquant qu'au printemps dernier, une commission d'exonération des frais de formation devait être créée suite à une note de cadrage du 3 mars 2021 et d'un vote au Conseil d'Administration sur la tarification de la formation continue. Elle demande aujourd'hui que soit votée sa composition et ses missions.

Les membres de la commission sont :

- Le Doyen ou son représentant
- Les chargés de mission de la formation continue : Pascal Andujar et Barbara Hersant
- La responsable administrative du DUFMC : Géraldine Esteva-Tixier
- Le responsable de l'ESM : Patrick Farnault
- La responsable administrative : Sophie Dupuis
- En fonction des demandes : une participation des responsables concernés

Trois réunions par an seront organisées au rythme d'une réunion tous les 4 mois. Lors de ces commissions seront examinées des demandes individuelles en prenant en compte un certain nombre de critères. La commission déterminera le taux d'exonération qui porte uniquement sur les frais de formation, précise-t-elle (diapositive n°19).

Le dernier point qu'elle souhaite aborder avec les membres du conseil est celui de l'ouverture des crédits aux porteurs de DU, DIU et CU. Pascal Andujar prend la parole et informe que les recettes prévisionnelles du DUFMC s'élèvent à 2 700 000 euros et que l'ouverture des crédits pour le DUFMC est à hauteur de 30%. Les dépenses à couvrir sont de 3 ordres :

- La masse salariale
- Le fonctionnement
- L'investissement

Il s'agit d'un sujet clé que les chargés de mission ont souhaité améliorer afin d'obtenir une fluidité dans les dépenses. Pour cela, il annonce qu'un calendrier sur l'année civile sera mis en place pour l'ouverture des crédits car les porteurs avaient chaque année un laps de temps trop court pour les dépenser au risque de perdre les fonds. L'objectif est de tenir compte du nombre d'inscrits de l'année N-1 et du montant des frais de formation afin de créer un montant prévisionnel de dépenses. Il sera annoncé dès janvier une ouverture de crédits à hauteur de 60% de la notification sur l'année N-1 et le solde en juin qui sera ajusté en fonction du nombre réels d'inscrits. Si le solde est supérieur à 500 euros, une prime d'un montant maximum de 497 euros sera versée aux porteurs de DU (diapositive n°21 à 24).

Pour finir, Géraldine Esteva-Tixier présente le calendrier des différentes instances pour l'approbation des demandes de créations et de renouvellements des formations.

L'ensemble des points suivants :

- **les demandes de créations, renouvellements, modifications,**
- **les nouveaux principes d'ouvertures de crédits aux porteurs de DU, DIU, CU,**
- **la composition et les missions de la commission d'exonération**
sont adoptées à l'unanimité des membres, présents et représentés.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité des membres, présents et représentés.

X. CHU Académique : Information sur l'évolution hospitalo-universitaire en France

Rapporteur : Pierre Wolkenstein

Le doyen souhaite porter une attention particulière à l'occasion de ce conseil à la crise hospitalo-universitaire qui touche les professions médicales mais également paramédicales. Cette désaffection se vérifie au niveau national mais également au niveau interne. Il explique qu'au sein de la Faculté de Santé de plus en plus de demandes de mise en disponibilité sont effectuées et pour certains finissent par un départ définitif.

Il explique que le salaire des hospitalo-universitaires est composé d'un salaire fixe émanant de l'université et d'émoluments de la part de l'hôpital.

Malgré l'abondement des salaires de 11 à 12 % cela ne suffit pas pour compenser la part des émoluments perdus au moment de la retraite. En effet, il informe que les émoluments hospitaliers ne comptent pas dans les cotisations pour la retraite.

S'ajoute à cela, une source de tension suite à la réforme du statut des praticiens-hospitaliers avec clivage entre les générations.

Pour toutes ces raisons, il explique que l'attractivité hospitalière n'est pas là/absente et qu'il faut donc inventer un nouveau système .

Des discussions sont en cours avec les doyens des Facultés de Santé du sud de l'Île de France : Paris Saclay et de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines. Il existe des préoccupations communes comme celles de vouloir animer un territoire en pédagogie et en recherche ou encore développer le concept de CHU académique.

La rédaction du projet est en cours pour être présentée aux candidats à la présidentielle afin de montrer la mobilisation des hospitalo-universitaires sur le sujet de l'hôpital.

Un second projet en parallèle est également mené : celui d'un projet de comparaison des systèmes académiques hospitaliers dans les différents pays du monde. L'objectif est de faire émerger un nouveau système.

Il tenait à informer l'assemblée que des actions sont menées. Les doyens s'impliquent au niveau politique et sont force de proposition en terme de réformes.

XI. Elections : Les nouvelles modalités d'organisation - Information

Rapporteur : Pierre Wolkenstein

Annexe 8

Il s'agit d'une année électorale et doublement électorale puisqu'en avril auront lieu les élections à la présidentielle de la République mais également en juin pour l'université avec le renouvellement des conseils centraux suivi en septembre de l'élection du/de la président.e de l'université.

Ces votes auront lieu par voie électronique et se feront avec l'adresse mail de l'UPEC uniquement. Une campagne de communication sera mise en place afin que la majorité des

enseignants-chercheurs activent ou réactivent leur boîte mail UPEC. Sans l'adresse mail UPEC, il sera impossible de voter. C'est un élément fondamental, martèle le Doyen.

Pour conclure, il indique qu'au sein de la Faculté de Santé, il faudra organiser des élections pour renouveler les membres de ce conseil en novembre prochain qui éliront en décembre 2023, le futur doyen.

XII. UFR de Santé : Point travaux - Information

Rapporteur : Pierre Wolkenstein

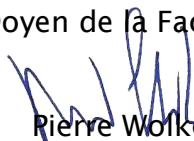
Il annonce qu'une réunion a eu lieu avec le service patrimoine de l'UPEC et la direction des services au cours de laquelle des précisions ont été données sur le calendrier. En septembre, aura lieu la mise en place des rocade et des pré-fabriqués. Il n'y aura pas d'interruption des travaux pendant l'année universitaire sauf aux vacances de Noël.

Il annonce également que suite au COVID-19, le prix de certains matériaux ont augmenté et qu'il faut donc obtenir des financements supplémentaires pour faire face à cette hausse des prix. S'ajoutent à cela des retards de livraison de matériaux.

Une campagne de communication sera lancée afin de vivre le déroulement de ces travaux au mieux même s'il est conscient qu'il faudra s'armer de patience.

Pour finir, il annonce que le bâtiment de recherche biologique BRB, devrait voir le jour en 2024.

Le Doyen de la Faculté de Santé



Pierre Wolkenstein

Modalités de contrôle des connaissances des épreuves de substitution

Françoise Botterel

- **Directives ministérielles 02/01/2022**

Epreuves de substitution proposées aux étudiants soumis à isolement (Covid avéré) et aux cas contacts n'ayant pas pu se présenter aux épreuves du 1er semestre (<https://www.gouvernement.fr/les-nouvelles-regles-d-isolement-et-de-quarantaine-face-au-covid-19>).

- **Présentation d'un justificatif médical d'absence**

Attestation délivrée par l'assurance maladie,

Certificat d'isolement

Résultats d'un test PCR ou antigénique positifs

Certificat couvrant la période concernée et adressé au plus tard à la fin de la semaine d'examen.

- **Modalités de ces épreuves**

Modalités strictement identiques (durée, nb de questions, ...)

Délai de prévenance de 14 jours, dans un délai de 2 mois post examens

Aucune modification du calendrier des enseignements du second semestre et des choix de filières

Message Cristolink aux étudiants

Etudiants concernés et dates des épreuves

- L1 : 1 étudiant; épreuves le 4 février
 - L2 : 6 étudiants; épreuves le 4 février
 - LAS disciplinaires : 0 étudiant
 - DFGSM2 : 6 étudiants; épreuves les 23 et 24 février
 - DFGSM3 : 1 étudiant; épreuves les 23 et 24 février
 - DFASM1 : 0 étudiant
 - DFASM2 : 1 étudiant; épreuves le 9 février
- Validation possible des 60 ECTS de L1 ou L2
Pas de droit à candidater à MMOP*
- 2ème jury à prévoir

*après l'exercice d'une deuxième candidature, faire valoir cette situation pour obtenir une dérogation permettant une troisième candidature sur présentation d'un justificatif.

Modalités de sélection des projets de recrutements des enseignants chercheurs

Françoise Botterel & Frédéric Relaix
VD Pédagogie et Recherche

Emploi d'Enseignant-Chercheurs faculté de Santé

- Les enseignants-chercheurs ont une double mission d'enseignement et de recherche. Ils concourent à l'accomplissement des missions du service public de l'enseignement supérieur prévues par l'article L. 123-3 du code de l'éducation ainsi qu'à l'accomplissement des missions de la recherche publique mentionnées à l'article L. 112-1 du code de la recherche. (Art 2 du Décret n°84-431)
- Les enseignants-chercheurs appartiennent à **deux corps** : les maîtres de conférences (MCF, 2/3) et les professeurs d'universités (PR, 1/3).
- Les titulaires sont des fonctionnaires dont le recrutement (comme leurs systèmes de rémunération et de progression de carrière) sont régis par des dispositions générales de la fonction publique ([décret du 6 juin 1984](#)).

Emploi d'Enseignant-Chercheurs faculté de Santé

- Le temps de travail dont sont redevables les enseignants-chercheurs correspond au temps de travail applicable dans la fonction publique de l'Etat, soit 1607 heures de travail effectif annuel.
- Il est composé :
 - 1- Pour moitié d'une activité d'enseignement correspondant à 128 heures de cours magistraux ou 192 heures de travaux dirigés ou pratiques, ou toute autre combinaison équivalente à 192 heures de travaux dirigés ou pratiques,
 - 2- Pour moitié d'une activité de recherche.

Emploi d'Enseignant-Chercheurs faculté de Santé

- Le recrutement des enseignants-chercheurs (maîtres de conférences et professeurs d'université) repose, depuis près de 40 ans, sur une procédure en deux étapes :
- 1- La **qualification** par le Conseil National des Universités pour les MCF (modifié par la Loi de Programmation de la Recherche pour les PR). La qualification est valable quatre ans. 52 sections CNU.
- 2- Des **concours** par établissements.

Emploi d'Enseignant-Chercheurs faculté de Santé

- Pour postuler, il faut remplir l'une des conditions suivantes :
 - être titulaire d'un doctorat ou d'un diplôme équivalent ;
 - justifier de trois ans d'activité professionnelle effective au cours des six années précédentes, à l'exclusion des fonctions d'enseignant ou de chercheur ;
 - être enseignant associé à temps plein ;
 - être détaché dans le corps des MCF ;
 - appartenir au corps de chargé de recherche ou à un corps de chercheur.
- Pour les postes de PR : Obtention de l'habilitation à diriger des recherches (HDR)

Emploi d'Enseignant-Chercheurs faculté de Santé

- Une fois la qualification obtenue pour les MCF, le candidat peut se présenter aux concours de recrutement ouverts dans chaque établissement public d'enseignement supérieur et de recherche (universités, instituts ou écoles), en fonction du ou des postes à pourvoir.
- On recense **deux campagnes nationales d'affectation**, dites « synchronisées »
 - 1- **Février, pour une prise de service en septembre**
 - 2- **Septembre, pour une prise de service en février-mars.**

Emploi d'Enseignant-Chercheurs faculté de Santé

- Les emplois ouverts se basent sur des **fiches de poste** incluant :
 - 1- Une valence pédagogique thématifiée (enseignements, niveau, responsabilités)
 - 2- Une valence recherche, avec un projet de recherche et une affectation à une équipe de recherche

Recrutements de poste d'EC : Etat des lieux

- Dans le cadre de la R1C : augmentation des effectifs d'étudiants et de la charge d'enseignement.
- Recrutement possible d'ECs sur un projet stratégique, mené par le doyen et la présidence de l'UPEC
- **Fertilisation croisée** entre les parcours pédagogie et profils de valence recherche

Agenda (1) : Année N-1 – calendrier imposé

- **Janvier:** discussion du doyen et du président de l'UPEC des projet et postes avec le MESRI et le rectorat
- **Mai:** discussion de la note stratégique à l'UPEC et des besoins en EC
- **Courant Mai:** Recensement des besoins pédagogiques de postes d'EC
- **Au 1er juin: tableau de recensement de nos besoins en EC** avec nombre de postes, choix des intitulés des postes (MCF et/ou PR) et des CNU de discipline
- **Début Juin:** courrier envoyé aux chefs d'équipes de l'IMRB et UR pour demande d'argumentaire du versant recherche => remontée pour 1^{er} juillet *
- **Septembre:** remontée de la campagne d'emplois d'enseignants avec « **profil d'emploi + fiches de poste** » (type de demande/CNU-discipline/Corps) à publier sur Galaxie. Définition et rédaction du profil pédagogique associé à la valence recherche
- **Octobre:** Arbitrages de l'UPEC et Comité Technique
- **Novembre :**Vote en CA de la campagne d'emploi

Agenda (2) : Année N-1 à la Faculté de Santé

- **Juillet : réunion du comité de sélection** (\pm Commission OSER avec représentants équipe IMRB, UR, directeur IMRB, VDs, sans les membres avec conflit d'intérêt, remplacés)
- Discussion sur des propositions recherche avec valence pédagogique selon des critères
 - (1) Historique des recrutements sur le site,
 - (2) Excellence et visibilité scientifique,
 - (3) Etat d'avancement du projet de recherche de l'équipe (périmètre et renouvellement pour le prochain contrat,
 - (4) Le CV du ou de la candidat(e) proposé(e) éventuellement

=> Tableau de synthèse
- **Discussion et validation en exécutif des choix stratégiques (pédagogie/recherche) des demandes**
- **Transmission des résultats pour le 1^{er} septembre**

Agenda (3): année N1

- **Constitution du comité de sélection selon des règles établies ***
 - Vérification de la recevabilité des comités de sélection par le service RH
 - Validation des comités de sélection par doyen et VDs puis en CS gestion restreint fin janvier/début février
 - Transmission des comités de sélection à la DRH puis validation CA restreint
- **Dates des présélections et auditions des candidats à prédéfinir**

Comités de sélection

- Evaluation par un comité de sélection composé de **8 à 20 universitaires (ou équivalent)**, majoritairement de la discipline, qui ont été proposés par le président de l'établissement à son conseil académique restreint pour approbation.
- **Préconisation UPEC: 12**
 - int/ext (CV + mails + fiche de renseignement pour membres extérieurs)
 - Parité F/H
 - Parité Rang A/rang B
 - Président et vice-président du comité
 - Dates de réunion pressenties (avril : préselection/mai (>7 jours : auditions))
- **Vérification éligibilité** pour accès informatiques et consultation des candidatures.

Evaluations en trois étapes

- Chaque candidature fait l'objet d'un examen du dossier, au terme duquel une partie des candidats est retenue pour des auditions.
- *Il est fortement recommandé aux candidats de prendre contact avec l'environnement local du poste ouvert pour construire au mieux leur projet d'intégration et faire la démonstration de ce qu'ils peuvent apporter à l'établissement, en cohérence avec le besoin exprimé dans le profil du poste*

Evaluations en trois étapes

- Les auditions, généralement d'une durée de 45 minutes par candidat, se présentent sous forme d'exposé, suivi de questions-réponses, avant délibération du jury.
- Il s'agit, pour les aspirants à la fonction, de se présenter, de dérouler leurs activités passées et de parler de leur projet d'enseignement et de recherche

Evaluations en trois étapes

- A l'issue des auditions, une liste de candidats est publiée (fin mai/début juin), par ordre de mérite. Elle doit être validée par les instances de l'établissement. Le président a un droit de veto et le CA restreint peut intervertir l'ordre du classement. Les MCF et PR sont nommés par arrêté ministériel.

Agenda (N1)

- Recrutement au 1^{er} septembre
- Accueil personnalisé et en groupe en octobre
- RNA prévisionnel

Merci pour votre attention



Responsable de parcours (mention, année)	40h eq TD si 1 seule personne 30h eq TD si plusieurs personnes (max 4)
Responsable d'UE	20h eq TD si seul 15h eq TD si plusieurs personnes (max 4)
Participation aux jurys (soutenance, mi-soutenance etc...)	Nombre d'heures en eq. TD sauf si déjà resp de parcours.

**Révisable selon recettes de la formation et charge de travail
après la montée en charge des formations**

MCC accès à la filière kinésithérapie

Places en filière kiné 2021/2022

Ecoles publiques	Places L1	Places L2	Places LAS 1 disciplinaires	Places LAS 2 disciplinaires	Total
IUK	14	6	3	3	26
ENKRE Saint Maurice	8	2	0	0	10
IFMK APHP	6	2	0	0	8
Ecoles privées	Places L1	Places L2	Places LAS disciplinaires	Places LAS 2 disciplinaires	Total
Assas	6	0	0	0	6
IFMK-EF Meaux	3	0	0	0	3
Total	37	10	3	3	53

LAS disciplinaires : non pour les écoles en convention, oui pour l'IUK

Conventions de partenariat en cours de signature

L1 :

- Validation L1 en 1^{ère} session et option paramédicale
- Classement des étudiants éligibles sur la moyenne de L1

La confirmation de l'admission en kiné par les étudiants vaut renonciation à leur participation au 2nd groupe d'épreuves d'admission aux filières médicales

L2 :

- Validation L2 en 1^{ère} session (*pas de validation obligatoire de l'option paramédicale de L1*)
- Classement des étudiants éligibles sur la moyenne de L2

La confirmation de l'admission en kiné par les étudiants vaut renonciation à leur participation au 2nd groupe d'épreuves d'admission aux filières médicales

LAS disciplinaires 1ère année

- Candidature recevable si validation L1 en 1ère session et validation de l'option santé 1 (pas de compensation des UE de l'option santé)
- Interclassement des étudiants éligibles sur la moyenne de L1

LAS disciplinaires 2ème année

- Candidature recevable si validation L2 en 1ère session et validation de l'option santé 1 et 2 (pas de compensation des UE de l'option santé)
- Interclassement des étudiants éligibles sur la moyenne de L2

En cas de places non pourvues

1^{er} choix :

- Étudiants de L1 ayant échoué aux oraux MMOP

Si insuffisant :

- Etudiants de L1 ayant suivi une option disciplinaire autre que paramed
- Etudiants de L2

Dispositif recherche LPPR Chaires Junior

Frédéric Relaix
VD recherche

Dispositif recherche Chaires Junior

- L'article 4 du projet de loi de programmation pour la recherche (LPPR) instaure le dispositif de chaire de professeur junior.
- Nouvelle voie de pré-titularisation conditionnelle équivalente aux "tenure track" : la chaire de professeur junior, qui vient en complément des voies de recrutement existantes et en plus des postes ouverts pour les chargés de recherche et les maîtres de conférences.
- Le dispositif permet le **recrutement** par une commission ad hoc, sur un contrat à durée déterminée de droit public, **d'un docteur pour une durée minimale de 3 ans et maximale de 6 ans.**
- Un accompagnement de 200 000 € financé par l'Agence nationale de la recherche

Dispositif recherche Chaires Junior

- 300 chaires de professeur junior seront ouvertes chaque année en complément des recrutements de chargés de recherche et de maîtres de conférences, au terme de la programmation
- Ces recrutements s'effectuent dans la limite de 25% au plus, des recrutements autorisés dans les corps de MCF ou CR.
- A l'issue de son contrat le professeur junior est titularisé par une commission dans le corps de professeur d'université ou de directeur de recherche.

Dispositif recherche Chaires Junior

- Ce dispositif est ouvert aux chercheurs titulaires d'un doctorat ou d'un diplôme de niveau équivalent.
- Il a vocation de diminuer l'âge d'entrée des chercheurs dans leur carrière, laisser plus de place aux disciplines émergentes, donner une part centrale au projet de recherche et permettre aux chercheurs empruntant cette voie de d'accéder à un emploi après 3-6 ans, de Directeur de recherche ou Professeur des Universités, titulaire de la fonction publique.

Dispositif recherche Chaires Junior

- **La procédure :**
- Appel public à candidatures
- Sélection par une commission de recrutement constituée de personnes de rang égal à celui de l'emploi à pourvoir et composée, pour moitié au moins, d'enseignants-chercheurs et de personnels assimilés ou de chercheurs extérieurs à l'établissement dont au moins une personne de nationalité étrangère exerçant ses activités professionnelles à l'étranger.
- Au terme de son contrat, une commission de titularisation entend le candidat au cours d'une audition et apprécie sa valeur scientifique ainsi que son aptitude à exercer les missions.

Dispositif recherche Chaires Junior

- **Pour les directeurs de recherche → titularisation par décision du chef d'établissement après avis de la commission de titularisation.**
- **Pour les professeurs d'université → titularisation par décret du Président de la République, sur proposition du chef d'établissement, après avis de la commission de titularisation.**



Dispositif recherche Chaires Junior

- **Enjeux**
- Rajeunir l'entrée dans la carrière : il s'agit de recruter à un moment plus proche de la thèse.
- Laisser plus de place aux disciplines émergentes (neuro-informatique, bio-informatique, bio chimie, écologie moléculaire, nanotechnologies...).
- Donner une part centrale au projet de recherche, sortir des logiques disciplinaires et mieux prendre en compte la diversité des mérites des candidats.
- Réduire la précarité des années de post-doctorat, ce dispositif ayant vocation à déboucher sur de l'emploi titulaire.

Dispositif recherche Chaires Junior

Appel d'offre INSERM été 2020 – 8 chaires nationales

Délais très courts

4 candidatures remontées par l'IMRB avec CV

Eq Pawlotski

Eq Derumeaux

Eq Sahali

Eq Relaix

→ Aucune chaire attribuée à l'IMRB

Dispositif recherche Chaires Junior

Appel d'offre UPEC 2021 – 2 à 3 Chaires Université (Professeur)

Délais très courts – sollicitation de toutes les équipes du site.

Préparation du contrat 2026

2 candidatures remontées par la faculté de Santé avec CV

Eq Derumeaux (IMRB)

Eq Sbidian (UR)

Dispositif recherche Chaires Junior

Appel d'offre INSERM 2021

Pilotage par les ITMOs - interaction avec le directeur de l'IMRB

Préparation du contrat 2026

Merci pour votre attention

Conseil de gestion

Jeudi 17 Février 2022

2 Changements de discipline

Rapporteur: Pierre WOLKENSTEIN doyen
de la faculté de santé

REGLEMENTATION

**l'article 36 du décret n° 2021-1645 du 13 décembre 2021
relatif au personnel enseignant et hospitalier des CHU
indique que :**

**« Les changements de discipline sont prononcés par arrêté
des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la
santé, après avis favorable, selon le cas, de la sous-section
ou de la section du Conseil national des universités pour les
disciplines de santé compétente pour la nouvelle discipline.**

»

Ce changement intervient en début d'année universitaire.

Avis du Conseil d'UFR demandé en amont des CNU

Demande de transfert d'un emploi de PU-PH

de la discipline

chirurgie maxillo-faciale - CNU 5503



vers la discipline

Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique - CNU 5004

Demande de transfert d'un emploi de MCU-PH

de la discipline

PHYSIOLOGIE - CNU 4402



Vers la discipline

CARDIOLOGIE - CNU 5102

FIN

DUFMC

Conseil de gestion de la Faculté de Santé

Campagne d'habilitation

8 renouvellements (+ 1 à ESM)

1 modification

4 créations

Renouvellement pour la rentrée de septembre 2022 :

CU-DIU-DU	INTITULÉ DE LA FORMATION/ porteurs	Partenariat	Objectifs et enjeux	TARIFS frais de formation	LE + DE LA FORMATION	Modèle
DIU	<p>Cardiologie interventionnelle 1^{ère} année</p> <p>Pr Emmanuel Teiger</p>	<p>Université de Paris</p> <p>Assure la 2^{ème} année</p>	<p>Répondre aux recommandations de la Société Française de Cardiologie en terme de Techniques diagnostiques et thérapeutiques de cardiologie interventionnelle</p>	<p>1800 € si financement extérieur</p> <p>1500 € si autofinancement</p> <p>500 € pour les internes</p> <p>65-80 places</p>	<p>Existe depuis 30 ans</p> <p>Formation pratique et théorique</p>	<p>36 heures en présentiel + 35 heures par semaine de stage sur 2 ans</p>

Renouvellement pour la rentrée de septembre 2022 :

CU-DIU-DU	INTITULÉ DE LA FORMATION/ porteurs	Partenariat	Objectifs et enjeux	TARIFS frais de formation	LE + DE LA FORMATION	Modèle
DIU	Sommeil et sa pathologie Laurent Boyer et Ala Covali	26 Universités partenaires. DIU National. Chaque université inscrit ses candidats	Répondre aux objectifs de formation de médecins libéraux et hospitaliers, axé sur le travail ultérieur en centre de sommeil	FI 500 € Autofinancement 1100 € Financement externe 1300 € Tarifs revus à la hausse 6-15 places	La demande est toujours très importante depuis 2002, néanmoins les places sont limitées en raison des travaux pratiques.	108 heures Hybride + 84 h de stage

Renouvellement pour la rentrée de septembre 2022 :

CU-DIU-DU	INTITULÉ DE LA FORMATION/ porteurs	Partenariat	Objectifs et enjeux	TARIFS frais de formation	LE + DE LA FORMATION	Modèle
DIU	<p>Pratiques médicales en Santé au Travail pour la formation des Collaborateurs médecins</p> <p>Pr JC PAIRON</p>	Université de Paris	Former des médecins du travail	<p>4500 € années 1 et 2</p> <p>1500 € années 3 et 4</p> <p>24 places par année</p>	<p>Formation plébiscitée par les services de Santé au travail</p> <p>Formation sur 4 ans</p>	<p>321h50 de cours</p> <p>(1/2 j par semaine la 1ère année, 1 jour tous les 15 jours la 2ème et 3ème année) rédaction du mémoire en 4ème année</p> <p>+ 48 mois de stage</p>

Renouvellement pour la rentrée de septembre 2022 :

CU-DIU-DU	INTITULÉ DE LA FORMATION/ porteurs	Partenariat	Objectifs et enjeux	TARIFS frais de formation	LE + DE LA FORMATION	Modèle
DIU	Infirmières de santé au travail DIUST Pr JC PAIRON	Coordination tournante tous les 3 ans Université de Paris (centralisera les inscriptions les 3 prochaines années)	Répondre aux besoins des services de Santé au Travail qui renforcent les équipes pluridisciplinaires et s'adaptent aux évolutions réglementaires qui étendent les activités des infirmières de Santé au travail dans les services de Santé au Travail	3150 € si financement externe et 2800 € si autofinancement 20-60 places Tarifs revus à la hausse	Débouchés professionnels importants dans un contexte de pénurie en médecins du travail	247,5 H en présentiel + 6 mois de stage

Renouvellement pour la rentrée de septembre 2022 :

CU-DIU-DU	INTITULÉ DE LA FORMATION/ porteurs	Partenariat	Objectifs et enjeux	TARIFS frais de formation	LE + DE LA FORMATION	Modèle
DIU	<p>DIU MMOM</p> <p>Médecine Manuelle et Ostéopathie Médicale</p> <p>Pr JM GRACIES et Dr Rozenblat</p>	7 Universités nationales (mutualiser le e-learning)	Former des médecins au diagnostic et aux gestes thérapeutiques en Médecine Manuelle Ostéopathie	<p>1800 si autofinancement</p> <p>2500 si financement entreprise</p> <p>24 places</p>	Expertise reconnue et spécificité de l'enseignement issu de structure hospitalière de l'Université et des professionnels impliqués dans l'évaluation et le traitement des pathologies de l'appareil locomoteur	<p>756 heures sur 3 ans</p> <p>(228 H en distanciel, 228 h en présentiel, 300 h de stage)</p>

Renouvellement pour la rentrée de septembre 2022 :

CU-DIU-DU	INTITULÉ DE LA FORMATION/ porteurs	Partenariat	Objectifs et enjeux	TARIFS frais de formation	LES MODIFICATIONS	Modèle
DIU	<p>IH Pédiatrique (Immunohématologie)</p> <p>Corinne Pondarre</p>	<p>Lyon1, Aix-Marseille, Bordeaux, Paris Saclay, Université de Paris, Sorbonne Université, Bordeaux</p>	<p>Ce DIU était coordonné par le Pr Bertrand à Lyon 1 depuis sa création, il a transmis le relais en 2020 Actualisation du programme suite à la réforme de l'internat</p> <p>Correspond à un marché de la pédiatrie</p> <p>DIU national</p>	<p>750 € pour les internes (vs557)</p> <p>1400 € (vs1200)si financement externe</p> <p>1200 € (vs 1000) si autofinancement</p> <p>15-30 places</p>	<p>Ajustement du volume horaire</p> <p>Ajout d'une session sur les globules rouges</p> <p>et augmentation des tarifs</p>	<p>Hybride 87h75</p> <p>Hybride</p>

Renouvellement pour la rentrée de septembre 2022 :

CU-DIU-DU	INTITULÉ DE LA FORMATION/ porteurs	Partenariat	Objectifs et enjeux	TARIFS frais de formation	LE + DE LA FORMATION	Modèle
DIU	<p>Traitement endovasculaire de l'artériopathie des membres inférieurs</p> <p>Dr Touma - Pr Coscas</p>	<p>UVSQ</p> <p>Alternance sur les inscriptions chaque année</p>	<p>Former les médecins spécialistes ou en cours de spécialisation, dont l'activité comporte le traitement endovasculaire des maladies vasculaires occlusives ou anévrysmales.</p>	<p>793 € si financement et 693 € si autofinancement</p> <p>15-30 places</p>	<p>Multiplicité des intervenants, expertises universitaires de chirurgie vasculaire des hôpitaux Ambroise Paré à Boulogne Billancourt et Henri Mondor</p>	<p>Créé en mai 2019</p> <p>45 heures</p> <p>(36 H de CM et 9 TP)</p>

Renouvellement pour la rentrée de septembre 2022 :

CU-DIU-DU	INTITULÉ DE LA FORMATION/ porteurs	Objectifs et enjeux	TARIFS frais de formation	Modifications	Modèle
DU	<p>Thérapeutiques endovasculaires des pathologies de l'aorte</p> <p>Joseph TOUMA (remplace Pr Cochenec)</p>	<p>Former aux techniques et indications des endoprothèses pour anévrismes et dissections aortiques, à l'étage thoracique et abdominal</p>	<p>1400 € si financement externe</p> <p>800 € en auto-financement</p> <p>20-30</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Porteur ✓ Nom ✓ Tarifs ✓ Volume (+9 h) <p>ThéRapeutiques Endovasculaires avancées des pathologies de l'AorTe (Acronyme: TREAT)</p>	<p>43 heures</p>

Renouvellement pour la rentrée de septembre 2022 : ESM

CU-DIU-DU	INTITULÉ DE LA FORMATION/ porteurs	Objectifs et enjeux	TARIFS frais de formation	LE + DE LA FORMATION	Modèle
DU	<p>DU Coordination de parcours et gestion de cas : accompagner les situations complexes</p> <p>Pr DAVID Morgane LE GAL</p>	<p>Assurer une formation à des professionnels intervenant auprès des personnes malades, en perte d'autonomie, souhaitant rester aussi longtemps que possible chez elles</p> <p>Formation des gestionnaires de cas</p>	<p>2300 euros</p> <p>25 apprenants</p>	<p>Pour répondre aux évolutions de l'environnement de soins (Ma Santé 2022),</p> <p>Pour répondre à l'augmentation des cas complexes,</p> <p>Pour accompagner les professionnels de santé dans ces changements,</p>	<p>Volume horaire 220 heures dont 70 heures de stage</p> <p>6 regroupements de 4 jours</p>

Modification

CU-DIU- DU	INTITULÉ DE LA FORMATION/ porteurs	Niveau d'entrée	Examens	Volume
DU	DU Réfèrent handicap Karine GROS	Niveau d'entrée Bac+2 sinon VAPP	1 épreuve par bloc de compétences (et non plus deux épreuves) constituée de deux parties (1 écrit réflexif et 1 étude de cas)	Volume 170h examens compris + stage hybride 35 h a minima pouvant aller jusqu'à 3 mois

Création pour la rentrée de septembre 2022 :

CU-DIU-DU	INTITULÉ DE LA FORMATION/ porteurs	Objectifs et enjeux	TARIFS frais de formation	LE + DE LA FORMATION	Modèle
DU	<p>DU Référent Emploi Accompagné</p> <p>Karine Gros</p>	<ul style="list-style-type: none"> - prend en compte les problématiques du secteur privé, des fonctions publiques et du secteur associatif, - vise l'acquisition de compétences opérationnelles et stratégiques, - prépare à un accompagnement personnalisé de tous les publics en situation de handicap dans le champ de l'insertion en collaboration avec le référent handicap 	<p>3000 €</p> <p>1500 € pour les étudiants du DU référent handicap</p> <p>1000 € si inscription à 1 module</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Métier émergent ✓ première ligne auprès des personnes handicapées et des équipes de management, ✓ apporter une vision concrète du terrain aux référents handicap 	<p>170 heures (examens compris) + stage hybride 35 h a minima pouvant aller jusqu'à 3 mois</p> <p>Enseignement hybride</p>

Création pour la rentrée de septembre 2022 :

CU-DIU-DU	INTITULÉ DE LA FORMATION/ porteurs	Objectifs et enjeux	TARIFS frais de formation	LE + DE LA FORMATION	Modèle
DU	<p>La dermatologie courante en médecine générale</p> <p>Pr Pierre Wolkenstein et les coordinateurs pédagogiques Camille Hua et Brigitte Hillion</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Repérer les patients nécessitant un avis dermatologique spécialisé -Savoir reconnaître les urgences et les situations nécessitant une prise en charge rapide - Traiter les pathologies dermatologiques courantes selon les recommandations en vigueur - Participer au suivi de pathologies dermatologiques en lien avec un dermatologue 	<p>1 000 € en auto-financement</p> <p>1 200 € si financement externe</p> <p>15 à 30 places</p>	<p>Enseignants de l'UPEC et du GHEF Marne La Vallée</p> <p>*Formation au diagnostic et à la prise en charge des dermatoses courantes</p> <p>*Formation à la pratique</p>	<p>Format hybride e learning</p> <p>30 heures de cours et 8 demi-journées de stage permettant la participation aux consultations de dermatologie (entre Marne la Vallée et Henri Mondor)</p>

Création pour la rentrée de septembre 2022 :

CU-DIU-DU	INTITULÉ DE LA FORMATION/ porteurs	Objectifs et enjeux	TARIFS frais de formation	LE + DE LA FORMATION	Modèle
DU	<p>Accompagner les étudiants vers leur réussite personnelle</p> <p>Donata Marra</p>	<p>Public :</p> <p>Responsables pédagogiques (en termes de programme d'enseignement, de cours ou d'encadrement en stage), dans des établissements de l'enseignement supérieur ; responsables de scolarité, responsables de dispositifs de soutiens aux étudiants</p>	<p>960 €</p>	<p>Mots clés :</p> <p>psycho-neuro-pédagogie, pluridisciplinarité , réussite personnelle, bien-être dans les études, décrochage, soutiens par les pairs, interventions institutionnelles et individuelles</p>	<p>80 heures</p> <p>hybride</p>

Création pour la rentrée de septembre 2022 :

CU-DI-U-DU	INTITULÉ DE LA FORMATION/ porteurs	Partenariat	Objectifs et enjeux	TARIFS frais de formation	LE + DE LA FORMATION	Modèle
DIU	<p>Santé-environnement</p> <p>Pr Pascal Andujar & Pr Matthias Beekmann</p>	Université de Paris	Améliorer les connaissances et les compétences dans le domaine des impacts sur la santé des facteurs environnementaux	<p>Auto-financement 750 €</p> <p>Financement externe 1450 €</p> <p>Coût par module 350 €</p> <p>15-40 places</p>	<p>Approche multidisciplinaire très complémentaire alliant des experts reconnus pour leur implication sur les questions environnementales au travers de leurs champs disciplinaires respectifs, notamment des chimistes, des biologistes, des toxicologues, des épidémiologistes, des médecins, des spécialistes en communication en sciences humaines et sociales, des juristes</p>	<p>75 heures</p> <p>(90 % distanciel-10% présentiel (séminaire d'évaluation formative))</p>

Commission d'exonération

Son rôle

Sa composition

Son calendrier

Mise en place d'une commission d'exonération

- *Note de cadrage du 3 mars 2021 et au vote du CA concernant la tarification des actions de FC*
- *Note du 25 mai 2021 concernant l'exonération des frais de formations*

Composition de la commission :

- Doyen ou son représentant
- Chargés de mission FC : Pascal Andujar – Barbara Hersant
- Responsable DUFMC : Géraldine Esteva-Tixier
- Responsable de l'ESM : Patrick Farnault
- Responsable administrative : Sophie Dupuis
- + en fonction des demandes, participation des responsables concernés

Mise en place d'une commission d'exonération

Calendrier des commissions : 3 par an (1 tous les 4 mois)

- Mi-mai
- Mi-septembre
- Mi-janvier

Principe :

- L'exonération ne porte que sur les frais de formation
- La commission statue sur les demandes individuelles en fonction de critères généraux :
 - Situation sociale
 - Situation financière
 - Situation fiscale
 - Projet professionnel
- La commission détermine un taux d'exonération : 0%, 30%, 60%, 90%
- Maximum : 90% du reste à charge + droits d'inscription

Ouvertures de crédits aux porteurs de DU-DIU-CU

Principes Calendrier

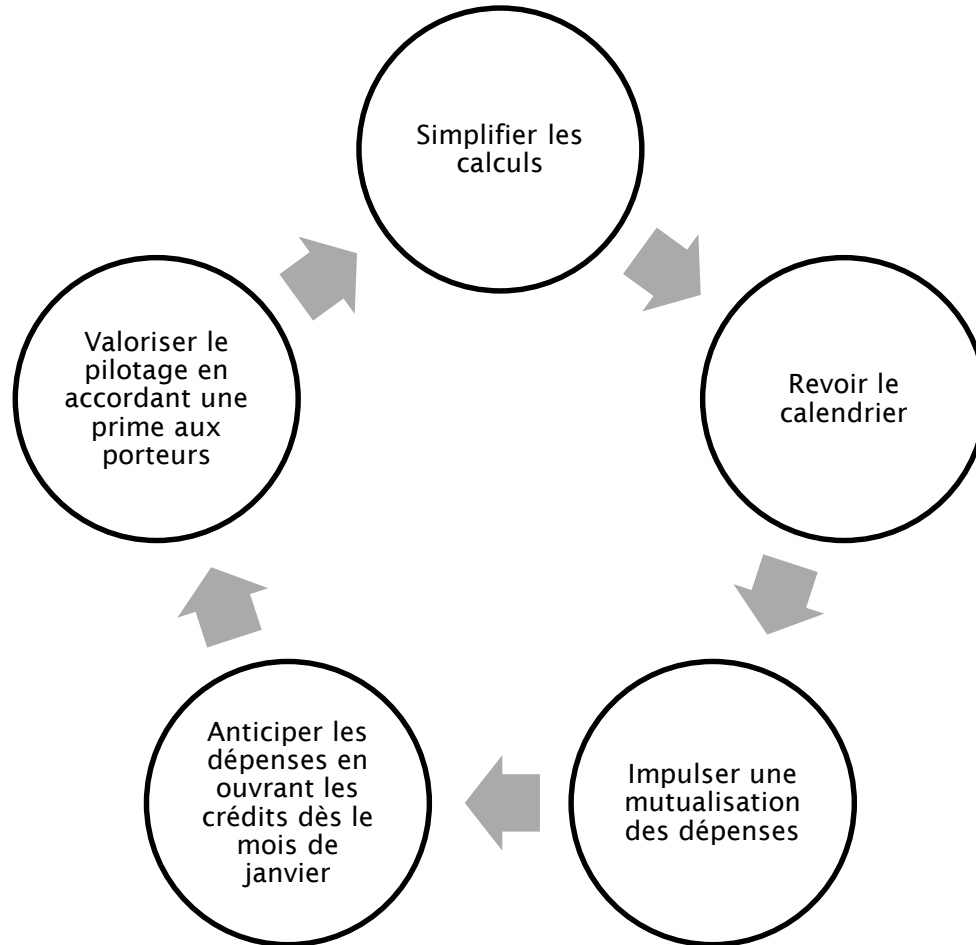
- ✓ Recettes prévisionnelles DUFMC : 2 700 000 €
- ✓ Ouvertures de crédits pour le DUFMC : 30 %

Dépenses à couvrir avec ces ouvertures de crédits pour les CU/DU/DIU et formations courtes

Masse salariale : enseignants vacataires, secrétaires médicales

Fonctionnement : location de salle, frais de bouche, communication, licences...

Investissement : achat > 800 € HT



Ouvertures des crédits par DU = 30 % des recettes du DU

Recettes : Nombre d'inscrits (année n-1 ou n pour les nouveaux DU) * tarif frais de formation

_ Dépenses propres à chaque DU

= Solde disponible année civile (= notification)

Le solde doit être positif

Ouvertures des crédits par DU-DIU-CU-formations courtes en deux étapes :

> **en janvier** (60 % de la notification) en masse
fonctionnement

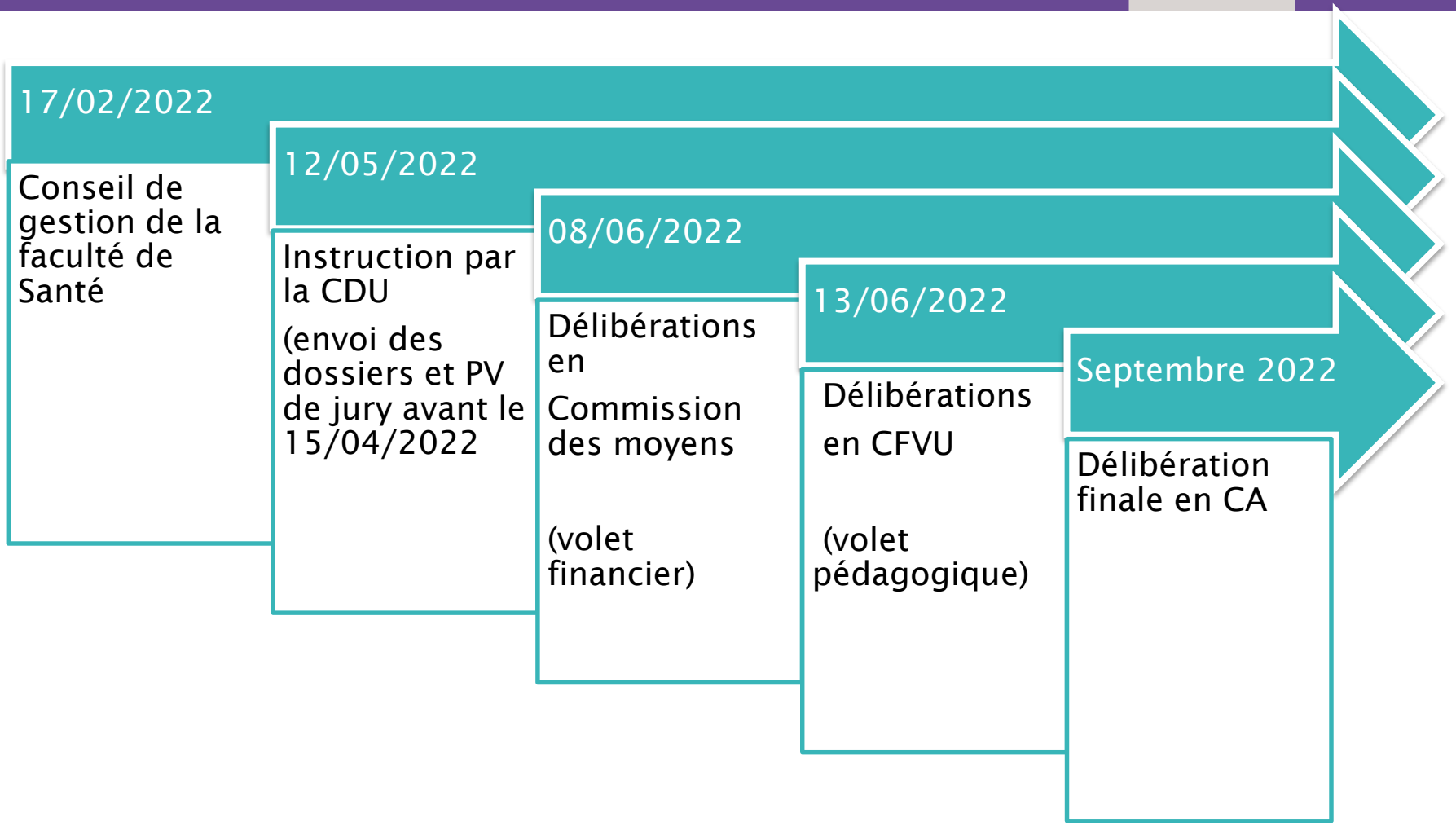
> **solde en juin** (40 % de la notification) avec mise à jour des données des inscrits au 30 mai de l'année en cours

Si le solde est > 500 € : possibilité d'octroyer une prime au porteur de DU ou au responsable pédagogique à hauteur de 497 € (si accord du porteur) soit 12 h de PRP plafonnées à 96 HTD par porteur

**Le cas échéant le solde sera disponible en masse
fonctionnement**

Calendrier des Instances

Pour une ouverture en septembre 2022 merci d'envoyer vos documents à geraldine.estevalixier@u-pec.fr avant le 30/01/2022



Merci pour votre attention !

Rédacteurs :

**Pascal Andujar
Barbara Hersant**

Géraldine Esteva-Tixier

<http://sante.u-pec.fr/formation-continue/certificats-du-et-diu>

ÉLECTIONS À VENIR

Calendrier

